

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 04 MARS 2024**

Date de convocation : 28/02/2024

Date d'affichage : 11/03/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 04 mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, et Madame Alicia DESSEULLES.

Absents : Madame Magali DOUCHIN, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Gildas BAUDRY, et Madame Sophie GUITET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DUVAL.

Monsieur le Maire donne lecture de la séance du 24 janvier 2024 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'ouverture au 1er mars 2024 d'une nouvelle boutique de fleurs "Just'une Créa". L'ensemble du conseil souhaite la bienvenue à Justine Leclerc gérante de ce nouveau commerce installé rue St Pierre en lui souhaitant pleine réussite dans sa nouvelle activité professionnelle.

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2023 : point à date
2. Programme d'investissement 2024 : projets, financements
3. Travaux salle polyvalente 4 rue de Kengorlay : mobilier, tarification à partir de 2025
4. Bilan exploitation salle le Métronome 2023 et tarification à partir de 2025
5. Renouvellement convention triennale avec le FDGDON pour la lutte collective contre les frelons asiatiques
6. Loi sur les chats "errants" : convention pour mise en place d'une campagne de stérilisation

7. Saint-Lô Agglo : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Saint-Lô Agglo et la commune pour divers petits travaux dans les équipements de Saint-Lô Agglo : gymnase, plateau scolaire, vestiaires foot
8. Archives municipales : point suite à la visite d'un agent chargé du suivi des archives communales du service archives départementales de la Manche
9. Questions diverses

I - COMPTE ADMINISTRATIF : POINT A DATE

Monsieur le Maire fait part au conseil du résultat d'exercice 2023 en fonctionnement. Celui-ci présente un excédent d'exercice de 351 527,11 € soit un excédent cumulé fin 2023 d'un montant de 1 030 948,38 euros.

Cette situation financière positive permet d'engager les programmes d'investissements pour 2024.

Bilan de la médiathèque

CM2024-03-04-001

En ce qui concerne le bilan 2023 du fonctionnement de la médiathèque, celui-ci laisse apparaître un reste à charge de 11 364,73 € à supporter par les communes partenaires au prorata du nombre d'habitants à savoir :

CA 2023	nbr h	Montant
Canisy	1862	5 180,20 €
Dangy	690	1 919,62 €
Quibou	988	2 748,68 €
St Martin	545	1 516,23 €
	4085	11 364,73 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette répartition.

Un titre de recettes sera émis pour chaque commune.

II - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024 : PROJETS FINANCEMENTS

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de financement suivant pour les investissements à venir :

Libellé dépenses d'investissement	Réalisé CA2023	Prévision BP 2024
Remboursement de Capital	113 956 €	119 000 €
Immobilisations corporelles hors opération	118 782 €	32 250 €
Jardins partagés	26 548 €	6 750 €
Maison de santé pluriprofessionnelle	36 110 €	1 867 000 €
Trx Salle polyvalente rue DK	1 440 €	386 800 €
salle Le Métronome	1 272 €	10 000 €
Logement 11 rue de Kergorlay		235 000 €
Etude géothermie		35 020 €
Terrain multi-sports		126 000 €
Liaison douce	2 775 €	10 000 €
Espaces publics (rue du stade et impasse du pressoir)		157 000 €
Total dépenses d'investissement	300 882 €	2 984 820 €

Le prévisionnel de recettes intégrant les subventions attendues est le suivant :

Recettes IV	réalisé CA 2023	Budget 2024
Affectation resultat	300 000 €	
TVA + TLE	72 437 €	350 000 €
Amortissement - caution	30 387 €	
Emprunt	600 000 €	
Etat + Europe Le métronome	160 000 €	
Département CPS 1 - 2	125 370 €	442 640 €
St- Lô Agglo		92 800 €
Etat (dont ANS)		410 280 €
Région		200 000 €
Europe		350 000 €
Etat fond vert - ademe		25 646 €
sous Total R7 IV	1 288 194 €	1 871 366 €
<i>Excédent exercice - déficit financement</i>	<i>987 312 €</i>	<i>-1 113 454 €</i>
<i>rappel excédent antérieur 2022</i>	<i>487 251 €</i>	
<i>Total excédent fin d'exercice 2023</i>	<i>1 474 563 €</i>	
Report excédent antérieur au 1/1/24		1 474 563 €
Total R7 IV		3 345 929 €
Solde d'iponible		361 109 €

Monsieur le Maire précise qu'un budget annexe du « lotissement rue des Saults » devra être voté en 2024.

III - TRAVAUX SALLE POLYVALENTE 4 RUE DE KERGORLAY CM2024-03-04-002

Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil municipal de l'état d'avancement des travaux ; les menuiseries extérieures sont posées ; la couverture de l'office est en cours de réfection.

Des devis ont été sollicités pour la fourniture de stores pour les fenêtres côté cour.

L'entreprise ORQUIN a établi deux devis pour le mobilier « bar », l'enveloppe budgétaire est de 8000.00 € TTC ; Monsieur le Maire précise que le mobilier « bar » n'a pas été inclus dans le marché, mais il a été comptabilisé dans le plan de financement de l'opération.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de mobilier bar et valide le devis présenté par l'entreprise ORQUIN d'un montant de 4380.00 € HT.

AVENANT N°1 AU LOT 1 – ENTREPRISE LEBOUVIER BRUNO
CM2024-03-04-003

Concernant le marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 au lot 1 « ITE - ravalement - peinture intérieure - carrelage - faïence » attribué à l'entreprise Bruno LEBOUVIER. Il est proposé de poser de la faïence sur toute la hauteur des murs des sanitaires. Cette modification justifie un avenant qui induit une plus-value de 965.84 € HT.

Entreprise	Entreprise LEBOUVIER Bruno
Montant HT base	37 274.75 €
PSE n° 2 HT	+ 4 007.50 €
Avenant n°1 HT	+ 965.84 €
Nouveau montant HT	42 248.09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 au lot 1 attribué à LEBOUVIER Bruno, du marché de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2024.

TARIFICATION DES LOCATIONS A COMPTER DU 01/01/2025
CM2025-03-04-004

Monsieur le Maire propose au conseil de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit, à compter du 01/01/2025 :

SP 4 rue de Kergorlay 2025	Commune		Hors commune		dépôt de garantie	arrhes à la réservation
	à ce jour	Proposition au 1/01/25	à ce jour	Proposition au 1/01/25		
Location salle cuisine - repas 1 ou 2 jours	160 €	180 €			100 €	40 €
Location reunion autre - seminaire hors association commune	50 €	70 €				
Location vaisselle	1 € couvert					
Location 100 verres	15 Euros					

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal approuve les tarifs de location proposés, et précise qu'ils seront appliqués à compter du 01/01/2025.

IV – BILAN EXPLOITATION SALLE LE METRONOME 2023 ET TARIFICATION A PARTIR DE 2025

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du bilan d'exploitation de la salle Le Métronome de l'année 2023 ; il précise qu'il y a eu 21 locations payantes et 24 occupations à titre gracieux (besoins communaux et gratuité une fois dans l'année pour les associations locales)

Charge métronome 2023		8 611,66 €	Recettes métronome 2023		13 233,00 €
Eau - assain.	577,83 €		Locations	11 315,00 €	
Elec	2 847,37 €		Rbs SDEM	1 918,00 €	
Gaz	3 821,41 €				
OM	743,85 €				
Tel - internet	621,20 €				
			Solde 2023 :		4 621,34 €
Autres charges		6 825,00 €			
Agent entretien (250h)	5 250,00 €				
Autres heures agent	1 575,00 €				
			Déficit provisoir		- 2 203,66 €
		15 436,66 €			13 233,00 €

TARIFS DES LOCATIONS A COMPTER DU 01/01/2025

CM2024-03-04-005

Monsieur le Maire propose au conseil de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit, à compter du 01/01/2025 :

Le Métronome 2025 :		Commune		Hors commune		dépôt de garantie	arrhes à la réservation	Forfait ménage si NOK
		à ce jour	Proposition au 1/01/25	à ce jour	Proposition au 1/01/25			
WE Particuliers	1	400 €	450 €	550 €	600 €	1 000 €	30%	200 €
WE Associations (repas, concours, lotos)	2	450 €	480 €	600 €	650 €			
WE Spectacles, concert (avec ou sans gradins), Thé dansant	3	500 €	550 €	650 €	700 €			
Semaine 1jour 24h - réunions, AG, Thé dansant	4			450 €	480 €			
24 heures : vin d'honneur hors salle	5	200 €	200 €	200 €	200 €			
WE du bout de l'an - 48h	6	1 000 €	1 100 €	1 000 €	1 100 €			

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal approuve les tarifs de location proposés, et précise qu'ils seront appliqués à compter du 01/01/2025.

V - RENOUELEMENT CONVENTION TRIENNALE AVEC LE FDGDON POUR LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

CM2024-03-04-006

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'intérêt à renouveler la convention avec le FDGDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique. Il précise que le montant de la participation de la commune s'élève à 131 € pour le volet animation, coordination et suivi des actions ; la participation à la lutte collective pour la destruction des nids de frelon asiatique est appelée par le FDGDON en fin d'année ; le coût varie selon le nombre d'interventions, l'entreprise choisie et la hauteur du nid. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de lutte collective contre le frelon asiatique pour les années 2024/2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de lutte collective contre le frelon asiatique pour

les années 2024/2026 ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire de réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune, pendant le période de la convention ;
- donne pouvoir d'engager les participations afférentes à la convention.

**VI - LOI SUR LES CHATS "ERRANTS" : CONVENTION POUR MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE STERILISATION
CM2024-03-04-007**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation en matière de « chats errants ». Depuis le 01/01/2015, les chats « errants » doivent être stérilisés, identifiés et relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Monsieur le Maire a rencontré le 27/02/2024 les bénévoles de l'association locale, « les chats d'Hébecs » en présence des adjoints ; les bénévoles les ont informés avoir reçu des appels d'habitants leur signalant la présence de chats errants sur la commune.

Il convient donc de prendre des mesures afin que la commune prenne en charge une campagne de stérilisation dans le respect de la réglementation.

- Partenariat avec un vétérinaire (devis à demander pour l'acte de stérilisation)
- Partenariat avec 30 millions d'amis (pour l'aide à la mise en place de la campagne)
- Campagne entre mars à octobre

Enveloppe frais vétérinaires base 20 chats : 2000 € -

Monsieur le Maire propose d'engager cette campagne avec les partenaires ci-dessus.

Le conseil municipal donne son accord afin de conventionner avec l'association 30 millions d'amis pour une prise en charge partielle des frais vétérinaires, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

**VII - SAINT-LO AGGLO : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE SAINT-LO AGGLO ET LA COMMUNE POUR DIVERS PETITS TRAVAUX DANS LES EQUIPEMENTS DE SAINT-LO AGGLO : GYMNASSE, PLATEAU SCOLAIRE, VESTIAIRES FOOT
CM2024-03-04-008**

Monsieur le Maire rappelle que la CA Saint-Lô Agglo gère environ 150 bâtiments pour la plupart issus des transferts de compétences successifs des communes vers l'intercommunalité. Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité des interventions techniques sur les multiples désordres pouvant affecter ces bâtiments, il est proposé de faire intervenir les services techniques des communes pour les travaux de maintenance de 1^e niveau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, à savoir qu'elle est établie pour une durée de 3 ans, reconductible par tacite reconduction par période de 3 ans ; faculté est donnée à la commune de passer commande de travaux ou d'interventions dont le montant annuel est limité à 1700.00 € (commande directe de fournitures, de matériel ou d'interventions de prestataires de travaux).

Il conviendra de définir avec les utilisateurs de ces équipements la façon dont chacun pourra faire remonter les dysfonctionnements auprès des agents de la commune.

Les bâtiments et équipements communautaires concernés par la présente convention sont :

- Le gymnase Michel Yver ;

- Le terrain d'honneur, les terrains annexes et les vestiaires du stade Pierre Lerestoux ;
- Le plateau sportif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention fixant les modalités d'intervention de la commune sur le patrimoine bâti de la CA Saint-Lô Agglo, sur le territoire communal.

VIII - ARCHIVES MUNICIPALES : POINT SUITE A LA VISITE D'UN AGENT CHARGE DU SUIVI DES ARCHIVES COMMUNALES DU SERVICE ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MANCHE

Monsieur PAGNIER, agent des archives départementales, s'est déplacé à CANISY pour une mission de contrôle scientifique et technique afin de s'assurer de la bonne tenue des archives conservées en mairie (*La dernière visite remonte à 1961 !*)

La commune doit veiller à organiser ses archives par commune historique et depuis 2017 commune nouvelle.

A Canisy, les registres des délibérations depuis 1838 sont toujours présents. Le cadastre napoléonien de 1826 est présent, par contre, le cadastre rénové de 1935 n'a pu être localisé ; il conviendrait de confier les registres d'avant 1954 aux archives départementales qui se chargera de les restaurer et les stocker (idem pour le plan cadastral Napoléonien ou toute autre archive antérieure à 1954) - Le conseil est invité à en faire la demande par délibération. Les conditions de conservation des archives (local 2nd étage) ne sont pas optimales.

A Saint-Ébremond, les archives sont bien conservées (mairie dont la construction est plus récente) ; des éliminations sont à faire également.

Pour le reste des archives, il faut effectuer un tri pour libérer de l'espace dans le local (problème de stockage / volume des documents) Bordereau d'élimination à adresser aux archives pour ce qui est à éliminer (état détaillé à renseigner) afin d'obtenir leur autorisation.

Possibilité de demander un devis (gratuit) au service du Centre de Gestion de la Manche pour bénéficier des services d'un archiviste, le cas échéant.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Courrier du Père BURNEL

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier du père BURNEL du 02/01/2024 sollicitant l'installation d'un dispositif de fermeture et d'ouverture automatique (électrique) de l'église.

Certains conseillers considèrent que l'ouverture et la fermeture de l'édifice par une personne physique permet de « jeter un œil » sur l'environnement, et permet si nécessaire de signaler tout dysfonctionnement.

Programmation travaux de voirie communale - année 2024 - marché avec PIGEON TP

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de DANGY a dénoncé le contrat signé avec l'entreprise PIGEON TP Normandie, marché conclu dans le cadre du groupement de commandes avec les communes de St-Martin-de-Bonfossé, Canisy, Carantilly, Dangy et Quibou ; répondant ainsi favorablement à la demande de l'entreprise qui avait demandé que la dernière année du contrat (exercice 2024) ne soit pas reconduite tacitement pour des raisons économiques liées à la conjoncture internationale.

Bureau de Poste

Monsieur le Maire informe le conseil que les horaires du bureau de Poste devraient changer courant septembre 2024.

Courrier du SDIS

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de Monsieur le Président du SDIS relatif à la révision de la tarification des interventions facturables. Face à l'augmentation de ses interventions depuis 2018, le SDIS a décidé de revaloriser la tarification des interventions facturables afin d'en limiter le recours et de préserver les moyens opérationnels de sapeurs-pompiers pour leurs missions régaliennes.

Réparation des illuminations

Madame Claude CARAU COUVREUR présente un devis d'un montant de 2530.10 € HT pour la réparation des illuminations qui ne fonctionnent plus ; elle précise que certains motifs sont toujours sous garantie. Le conseil municipal approuve la dépense.

Bulletin municipal

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil avoir demandé un devis pour la mise en page et l'impression du prochain bulletin municipal.

Madame Marie-Pascale HOUBEN considère que cela permettrait d'améliorer la qualité de l'éditorial. Certains membres de la commission ne sont pas du même avis, ils regrettent de ne pas avoir été sollicités au moment de l'élaboration de la précédente édition.

Repas des aînés du 07 avril 2024

Madame Claude CARAU COUVREUR fait appel aux bonnes volontés pour aider à l'aménagement de la salle le samedi 06/04 et participer au service le dimanche 07/04.

Villes en Scène - spectacle du 26 mars 2024

Madame Marie-Pascale HOUBEN informe avoir sollicité les membres du conseil municipal pour l'organisation de la soirée du 26 mars 2024, dans le cadre de Villes en Scène. Elle a pu constituer une équipe de bénévoles.

Agenda

Budget Caisse des écoles : mardi 19 mars 2024 à 18h00

Budget CCAS : mardi 19 mars à 18h30

Commission CCID : mercredi 20 mars à 18h00

Prochaines séances de conseil municipal : jeudi 04/04, lundi 13/05, lundi 03/06 et jeudi 04/07.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

